

L'Ancien Testament étudié dans son contexte

par K.A. KITCHEN

professeur à l'Ecole d'Archéologie et d'Etudes orientales
de l'Université de Liverpool.

*Cette étude conclut l'évaluation des livres de l'Ancien Testament examinés dans le contexte du monde biblique, selon les mêmes principes que les articles précédents*¹.

Introduction générale

Perspectives différentes

Jusqu'ici nous avons abordé individuellement les écrits de l'Ancien Testament, ainsi que les époques et les épisodes spécifiques de l'histoire du peuple et de la littérature hébraïques. Maintenant, en conclusion, le moment est venu d'avoir une vue d'ensemble, plus unifiée, de toute l'histoire, dans tout le contexte du Proche-Orient ancien. Lorsqu'on la considère comme un tout organique, cette histoire a un sens, essentiellement celui qui ressort des textes vétéro-testamentaires dans la forme où nous les possédons actuellement. Celui-ci apparaît d'une manière particulièrement claire lorsque l'on place cette histoire aux multiples facettes à l'intérieur du contexte plus vaste de son époque.

¹ HOKHMA No 1/1976, pp. 16-37 ; HOKHMA No 2/1976, pp. 45-66 ; HOKHMA No 3/1976, pp. 58-81 ; HOKHMA No 4/1977, pp. 38-59 ; HOKHMA No 5/1977, pp. 48-58.

Jusqu'à il y a un peu plus d'un siècle, l'image que laissait l'Ancien Testament semblait être unique : monolithe décharné, curieusement taillé, au milieu des brumes des temps anciens, dont le détail des configurations n'avait pas toujours de sens pour l'œil investigateur d'un Occidental. L'histoire et la culture des peuples voisins commençaient à peine à apparaître dans leur vraie forme, grâce aux premiers déchiffrements d'hiéroglyphes et de cunéiformes, ce qui permit de remplacer enfin les brumes de l'ignorance, des ouï-dire et des légendes anciennes par des structures tangibles plus nettes, de mieux en mieux définies. Celles-ci offraient des points de comparaison avec l'Ancien Testament et, pour ceux qui avaient des yeux pour voir, supprimaient certains problèmes apparents tout en conservant à l'Ancien Testament ses qualités essentielles, spirituellement parlant, comme le joyau au milieu d'un ensemble splendide — joyau dans l'ensemble, mais pas entièrement de l'ensemble.

Mais alors que l'Ancien Testament était encore à part et que l'on n'avait pas encore une vision claire de l'arrière-plan qui s'y rapporte, les spécialistes avaient pris l'habitude de l'aborder isolément. Ils cherchèrent à la fin du dix-neuvième siècle à remodeler ce phénomène réfractaire (pour eux), en un nouveau modèle satisfaisant mieux leur approche particulière. Notamment par les efforts d'hommes comme de Wette, Graf, Wellhausen, il devint axiomatique que l'histoire d'Israël, de ses écrits et de ses institutions, était un « développement graduel »², un « produit d'évolution »³, à partir des commencements les plus primitifs jusqu'à une communauté religieuse structurée et hiérarchisée. Après d'obscurs débuts (les juges, jusqu'à Salomon, etc...), les prophètes furent les premiers grands hommes ; à partir de l'exil babylonien, l'on assista à l'émergence de la « Loi » et à la prédominance des prêtres. Vu de l'extérieur, c'était une évolution de la primitivité à un code sacerdotal, via les prophètes ; de l'intérieur, un passage du « frais naturalisme » d'un peuple tribal au formalisme d'institutions légalistes.

Cependant, toute cette position n'a jamais été qu'un pur exercice théorique à l'intérieur d'un cercle fermé bien protégé. L'histoire hébraïque était traitée comme une cellule se suffisant à elle-même, sans aucun essai sérieux de comparaison à une norme indépendante et objective ; ainsi en

² C'est le principe fondamental du Grafianisme selon R.J. Thompson, *Moses and the Law* (Brill, 1970), p. 19. Une étude serrée de cet ouvrage montre qu'il n'est pas un survol objectif sur le sujet, mais une propagande bien écrite pour l'ancien « Grafianisme » ; bien que les auteurs conservateurs soient « couverts » par le survol (*TSFB* 61, p. 30), la teneur de leur travail est adroitement contournée (ainsi, avec Finn), ou mal exposée (présent auteur).

³ Ainsi F.W. Newman, cité par Thompson, *op. cit.*, p. 36, n. 3.

était-il, ainsi en est-il encore maintenant, trop souvent ⁴. Traité isolément d'une façon totalement artificielle, l'Ancien Testament présentait souvent des anomalies pour qui le considérait ultérieurement à partir d'une autre culture. Mais quand on lui rend son vrai contexte original, le Proche-Orient ancien où il fut écrit, alors la perspective change soudain et la situation est radicalement transformée. Dans ce qui suivra, nous tenterons, bien que beaucoup trop brièvement, une approche de ce sujet vital.

Etude comparative des structures historiques

Analyse de base

a) **L'histoire hébraïque** : Si l'on considère dans son ensemble toute l'histoire hébraïque, depuis Abraham et ses ancêtres (Gn 11) jusqu'aux communautés juives de l'Empire perse, il est possible d'en tirer un profit général, composé de trois étapes principales (émergence, cristallisation, développement de la vie du peuple et de sa culture), tout comme pour les autres cultures. Ces trois étapes, la période de formation, la cristallisation des formes, et le développement des courants de tradition, selon une terminologie déjà employée ⁵, peuvent se schématiser de la sorte :



fig. 1

1) *La période de formation* : Pour les Hébreux, cette étape a commencé avec les ancêtres d'Abraham (véritable « préhistoire » hébraïque), s'est développée avec les patriarches eux-mêmes, et s'est prolongée (sans que nous le voyions) pendant le séjour en Egypte jusqu'au temps de l'Exode (env. du vingtième au treizième siècle av. J.-C.). Pour nous les ancêtres d'Abraham ne sont que des noms, dont certains sont liés à des endroits précis ⁶ ; mais les récits

⁴ Que ce soit Wellhausen dans ses *Prolegomena*, brillamment écrits il y a presque un siècle, ou des apologistes récents comme Thompson en 1970.

⁵ Allusion à l'expression dans *Christianity Today* 12, No 19 (21 juin 1968), pp. 10/922, et à mon exposé dans *NPOT*, pp. 13-16.

⁶ Par exemple « ville de Nahor » (Gn 24.10), cf. la ville de Nakhur dans les archives de Mari (*Archives royales de Mari*, trad.

plus complets de la vie d'Abraham jusqu'aux fils de Jacob (Gn 12-50) nous dépeignent un groupe de personnes aux usages sociaux définis, se déplaçant parmi d'autres peuples dotés de coutumes semblables⁷. Ces usages ne correspondent pas toujours à ceux des époques ultérieures : on observe à la fois une continuité et des changements.

2) *La cristallisation des formes* : au Sinaï, un groupe de tribus devint une nation embryonnaire. Ils furent placés sous l'autorité d'un Suzerain divin en une alliance qui comprenait des normes fondamentales (les « Dix Commandements »), et des règles détaillées d'obéissance (par ex. Ex 21 ss, etc.). Celles-ci incluaient également des dispositions pour le service (le culte) de ce Suzerain (Ex 30-40 ; Lévitique). A la différence des traités contemporains, extérieurement apparentés par leur forme littéraire, cette alliance ne prescrivait pas simplement des contributions matérielles en pierres précieuses, en argent ou en troupes comme un tribut et une aide militaire à un seigneur humain, mais elle cherchait à régler toute la vie d'un peuple, pour qu'il soit par son obéissance, sa miséricorde et sa justice, le peuple de Dieu⁸. Ainsi, par l'alliance au Sinaï (et ses renouvellements, Ex 32-34 ; Deutéronome ; Jos 24), les fondements et les traits caractéristiques de la religion et de la culture hébraïques furent posés. Comme on le constate en considérant les affinités entre les lois du Pentateuque et celles du Porche-Orient ancien⁹, Moïse fut conduit à promulguer des lois ou des formes de lois, et à les tenir pour appropriées et vraies, sans qu'elles soient nécessairement nouvelles dans chacune de leurs orientations. En continuité avec l'époque patriarcale, la cristallisation des normes et des formes au temps de Moïse (treizième siècle av. J.-C. env.) fut la source et le fondement de toute la suite de l'histoire hébraïque.

3) *Le développement des courants de tradition* * : à ce fondement (substantiellement le contenu du Pentateuque),

I, No 107 ; II, Nos 62, 112, 113 ; IV, 35, rev. ; V, 51 ; parmi d'autres documents. Cf. aussi *HOKHMA* No 1/1976, p. 21, n. 13.

⁷ Coutumes patriarcales, arrière-plan, etc. cf. *ibid.*, pp. 22-29 et réfs.

⁸ Cependant, comme cela a déjà été noté (*AO/OT*, 1966, p. 97/8 n. 41), cette alliance a aussi des affinités de forme avec les collections de lois du Proche-Orient ancien.

⁹ La plupart des collections (que nous connaissons) sont plus proches du temps des patriarches que de Moïse. Cf. *HOKHMA* No 2/1976, p. 62, n. 48.

* L'expression anglaise utilisée (*ongoing stream of tradition*) désigne la période de *transmission* de la tradition, par opposition à la période de *formation* ou de *cristallisation*. Pendant cette période, la tradition s'enrichit cependant de nouveaux éléments. (N.d.t.)

beaucoup allait encore être ajouté. Le Tabernacle fut remplacé par le Temple. Les grands prophètes se levèrent, annoncèrent davantage du message de Dieu pour Israël et rappelèrent toujours à nouveau le peuple à sa norme d'obéissance, selon les paroles de Dieu lui-même. Ils sont rénovateurs, bien plus qu'innovateurs. Cependant, ils ajoutent de nouvelles dimensions ; parmi elles la prophétie messianique, la figure du Serviteur, le jour du Seigneur. Un autre enrichissement survint avec l'émergence de la psalmodie et de la littérature de sagesse, mais c'est un apport construit sur les fondations déjà posées, et en accord avec elles. Ainsi, c'est un large éventail de littérature qui s'imposa comme Ancien Testament et constitua l'héritage spirituel de la communauté juive à partir de la fin de l'Empire perse. Les siècles suivants produisirent d'autres œuvres, mais qui n'appartiennent pas à l'Ancien Testament lui-même.

b) Le contexte du Proche-Orient : La triple perspective appliquée ici à l'histoire hébraïque n'est ni anormale, ni sans parallèles. Dans le Proche-Orient biblique, on peut constater la même structure dans d'autres cultures, partout où les faits le permettent par leur clarté et leur abondance¹⁰. Ainsi, en Egypte, on peut appliquer la même analyse. Dans ce pays, la phase de formation fut la dernière partie de l'ère préhistorique (« prédynastique »), avant 3100 av. J.-C. env. et spécialement la période archaïque des premiers pharaons (I^{re} et II^e Dynasties, 3100-2700 av. J.-C. env.)¹¹. Ensuite, au cours de la III^e et de la IV^e Dynasties, au début de l'Ancien Empire (vers 2700-2600/2500), les formes et les orientations fondamentales de la culture égyptienne se cristallisèrent selon leurs lignes les plus caractéristiques. Après cela, l'Egypte connut un courant de traditions qui se perpétua pendant pratiquement 3000 ans, jusqu'à l'ère chrétienne. Pendant cette longue période, de nombreux éléments furent ajoutés dans tous les domaines (comme chez les Hébreux), mais la plupart étaient bien intégrés dans l'ensemble et édifiées sur les formes et les normes fondamentales de l'optique égyptienne. Comme chez les Hébreux, nous avons tout un canevas fait de continuités, de changements et d'enrichissements entremêlés. La différence (humainement parlant) réside dans la longueur bien plus importante de la civilisation égyptienne qui surgit vers 3100 av. J.-C., voire plus tôt, soit plus d'un millénaire avant Abraham, pour ne pas parler de Moïse. Ce fait a son importance : il

¹⁰ Dans d'autres cas, le manque de faits suffisants empêche de juger.

¹¹ Marquée par une évolution dans les réalisations architecturales et artistiques, et dans l'utilisation des caractères hiéroglyphiques, jusqu'à ce qui devint des normes définitives.

nous avertit du danger de considérer un Abraham ou un Moïse comme de simples personnages primitifs perdus dans la nuit des temps « préhistoriques ». C'est tout le contraire : l'un et l'autre sont nés dans un monde cultivé bien auparavant.

Mais l'Égypte ne constitue pas le seul point de comparaison dans le contexte : les Hittites (déjà en Asie Mineure vers 2000 av. J.-C.) succédèrent à la civilisation pleinement développée des Hatti (troisième millénaire av. J.-C.). Ils lui empruntèrent beaucoup, et connurent ce que l'on peut appeler une période de formation depuis Pitkhanas et Anittas (dix-neuvième/dix-huitième siècles av. J.-C.), rois des premières villes-Etats, jusqu'au plein établissement d'un vaste empire unifié. Puis l'on assista à une cristallisation des perspectives et de la culture hittites avec le « Royaume Ancien », de Labarnas, Hattusil I et Mursil I (dix-septième siècle av. J.-C.). Après cela, la tradition se poursuivit, lorsque l'Empire hittite assimila progressivement différents groupes linguistiques et culturels — Hatti, Hittites, Louvites, Hourrites, jusqu'à ce que l'Empire soit soudain démantelé par une catastrophe vers 1200 av. J.-C. ; ensuite, les « dernières braises » néo-hittites brûlèrent jusqu'en 700 av. J.-C. environ, dans le sud-est de l'Anatolie et la Syrie du Nord.

En Mésopotamie, les Sumériens et les Akkadiens présentent une histoire aussi longue que celle de l'Égypte, mais rendue complexe par les deux partis en présence, et marquée par la différence totale entre les langues, le sumérien et l'akkadien (qui devinrent plus tard le babylonien et l'assyrien). On discerne les phases principales de la culture sumérienne au troisième millénaire av. J.-C., mais son origine remonte à plus tôt ; les Akkadiens commencèrent à émerger véritablement dans l'Empire d'Akkad vers 2300 av. J.-C. C'est certainement à partir de la troisième Dynastie d'Ur et de l'époque de l'Ancienne Babylonie (approximativement, à partir de 2000 av. J.-C.) que la tradition mésopotamienne se perpétua, pendant une période de 2000 ans, jusqu'aux débuts de l'ère chrétienne. Pour la Syrie-Palestine le tableau est rendu bien plus complexe par (1) le manque de faits écrits d'avant la moitié du second millénaire av. J.-C.^{11b} et (2) une fragmentation et une fusion bien plus importantes des différents peuples et traditions culturelles. Mais certainement, à partir du début du II^e millénaire av. J.-C. on peut parler d'une culture complexe avec une prédominance de langue sémitique du nord-ouest, et une grande continuité de tradition aussi bien que de nouveauté et de changement, stimulés par l'entrée périodique d'éléments étrangers.

La durée de la tradition en histoire

Si l'on considère toute la période¹² depuis Abraham et ses ancêtres immédiats (2000 av. J.-C. env.), jusqu'à la fin de l'Empire perse (330 av. J.-C. env.), l'histoire hébraïque, avant Alexandre et la période hellénistique, s'étend sur dix-sept siècles, évoluant du clan familial à la nation et à la communauté religieuse : peut-être six ou sept siècles de période de formation, la cristallisation au treizième siècle et peu après, et quelques dix siècles de prolongement et de développement de la tradition. Comme nous l'avons déjà suggéré, un tel étalement n'est en aucun cas excessif, mais entièrement en accord avec les durées, égales ou plus longues, des périodes de tradition culturelle des autres pays du Proche-Orient biblique. L'Égypte présente, non pas dix-sept, mais vingt-huit siècles d'histoire lettrée avant Alexandre (3100-330 av. J.-C. env.) : une période de formation de quatre siècles ou plus, un siècle environ de cristallisation et un développement des courants de tradition atteignant vingt-trois siècles sous Alexandre. De même en Mésopotamie, des millénaires de haute culture non lettrée cédèrent la place à l'éclat des Sumériens et des Akkadiens au troisième millénaire, avec une culture commune à partir de 2000 av. J.-C. parallèle à toute la période de l'histoire hébraïque. A partir de leurs débuts perceptibles (avant 2000 av. J.-C. environ), jusqu'à leur ruine soudaine en 1200 av. J.-C., les Hittites n'eurent en propre qu'une période de 800 ans — mais avec les Etats néo-hittites les cinq siècles suivants, cette durée s'élève à treize siècles au minimum, sans compter plusieurs siècles encore de survivance religieuse, culturelle et linguistique une fois l'indépendance politique totalement perdue. En Syrie-Palestine, l'élément sémitique du nord-ouest, prédominant, est manifeste à partir de 2000 av. J.-C. environ et même auparavant¹³, et il dure jusqu'à la période hellénistique, tout comme pour les Hébreux. En

^{11b} Cet article a été écrit avant les découvertes faites à Ebla, dont on trouvera un compte rendu dans l'article suivant. (N.d.t.)

¹² Toutes les dates av. J.-C. utilisées ici et dans tout l'article sont données délibérément en chiffres ronds, pour garder sa clarté au schéma caractéristique. On pourrait, bien sûr, continuer les comparaisons après Alexandre, mais les changements consécutifs à la domination hellénistique dans le Proche-Orient font de son avènement une ligne de fond commode.

¹³ Probablement beaucoup plus tôt : le nom sémitique d'un endroit de Palestine est inscrit sur la tombe égyptienne d'Inti à Deshasheh, datée du troisième millénaire (*ndi'* cf. Albright, *Journal, Palestine Oriental Society* 8, 1928, p. 255, n. 1).

somme, les dix-sept siècles principaux de l'histoire hébraïque que nous dépeint l'Ancien Testament ne forment *pas* une période d'une longueur artificielle ou excessive : ils cadrent bien avec les durées, supérieures ou égales, des autres peuples du Proche-Orient.

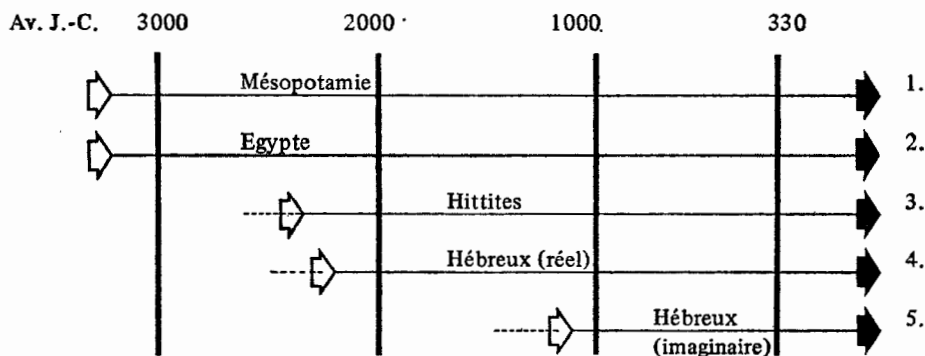


fig. 2

Fluctuations dans le développement

a. Les Hébreux

L'histoire des Hébreux et du Proche-Orient contemporain ne présente pas uniquement des étapes fondamentales et des durées comparables, mais également — comme toute histoire — des fluctuations dans la qualité et les réalisations d'une culture ou d'une civilisation données, selon les différents moments de leur histoire.¹⁴

Si elle repose sur la structure fondamentale de l'histoire hébraïque tirée de l'Ancien Testament, que nous avons étudiée plus haut (cf. par. 2), la configuration détaillée de cette histoire n'est cependant *pas* une évolution ascendante et unilinéaire de l'état sauvage le plus primitif à un état de monothéisme strict et de formalisme sacerdotal. Au contraire, elle présente tout au long de son développement une série de « hauts et de bas » très prononcés. Parmi les patriarches, Abraham est le plus grand ; après Jacob et Joseph, aucun personnage prédominant n'émerge des quatre « siècles de silence » qui les séparent de Moïse. L'apogée

¹⁴ Le danger de ne pas tenir compte de ce fait a déjà été signalé dans *AO/OT*, pp. 113-114.

du Sinaï et les premiers succès d'un Josué sont séparés et suivis par des épisodes, voire des périodes entières (cf. les Juges) de désunion et de déclin. Un nouveau sommet atteint lors de la Royauté Unie est suivi d'une chute vertigineuse jusqu'aux exils babylonien et perse ; puis, à partir de l'Empire perse, c'est un renouveau spirituel. Un tel mouvement ondulatoire s'applique à tous les aspects de l'histoire et de l'expérience des Hébreux ; l'Ancien Testament s'intéresse en priorité aux différentes relations entre Dieu et l'homme, tout particulièrement au travers de sa manière d'agir envers les Hébreux. Il porte un intérêt moindre à l'architecture et à la guerre, par exemple. Dans ce domaine, c'est au témoignage de l'archéologie sur la Palestine de nous renseigner sur le plan matériel.

b. Le Proche-Orient

Les hauts et les bas de l'histoire et de la culture hébraïques se retrouvent également dans les autres pays du monde biblique. En Egypte, la Période Archaïque (de formation) fut suivie de trois périodes de grandeur alternant avec trois périodes de déclin ; l'Ancien Empire (Age des Pyramides), le Moyen-Empire (une période « classique ») et le Nouvel Empire furent suivis respectivement de la Première, de la Seconde Période Intermédiaire et de la décadence finale de la dernière période. Quant aux Hittites, les réalisations de leur « Ancien Royaume » furent perdues après le meurtre de Mursil I^{er} et plusieurs régicides, avec la défaite et l'écroulement de la plus grande partie de leur « Moyen-Royaume » ; ceci jusqu'à ce que Suppiluliuma I^{er} rétablisse la puissance nationale et l'unité, inaugurant l'Empire hittite. Les états néo-hittites connurent diverses destinées jusqu'à ce qu'ils soient assujettis aux Assyriens.

En Mésopotamie, les villes-Etats sumériennes du troisième millénaire et l'Empire d'Akkad cédèrent devant les Gutéens, lesquels fléchirent devant la III^e Dynastie d'Ur qui partageait alors son hégémonie avec plusieurs dynastes amorites du temps de l'Ancienne Babylone. A partir de l'âge d'Hammurabi à Babylone, les deux royaumes de Babylone et d'Assyrie émergèrent ; ils furent rivaux à la fin du deuxième et au début du premier millénaire, pour culminer dans l'Empire néo-assyrien et néo-babylonien. En Syrie-Palestine (en plus de l'Ancien Testament), le témoignage de l'archéologie révèle une série de périodes de réalisations culturelles considérables, avec des innovations, des sommets de perfection et de déclin, et parfois des périodes intermédiaires de pauvreté, voire de désolation.

Ainsi, les fluctuations sont endémiques aux civilisations du monde biblique, comme à toute l'histoire humaine de

notre planète. Bien sûr, ces simples faits auraient dû être assez évidents pour ne pas requérir un développement spécial. Mais, même de tels phénomènes fondamentaux ont été ignorés systématiquement par les spécialistes de l'Ancien Testament qui s'attachent avec acharnement à produire ¹⁵ ou à défendre ¹⁶ des refontes incroyables de l'histoire hébraïque selon le schéma d'une évolution essentiellement linéaire, de sorte qu'il est indispensable, même actuellement, de réaffirmer ces faits élémentaires. Dans aucune

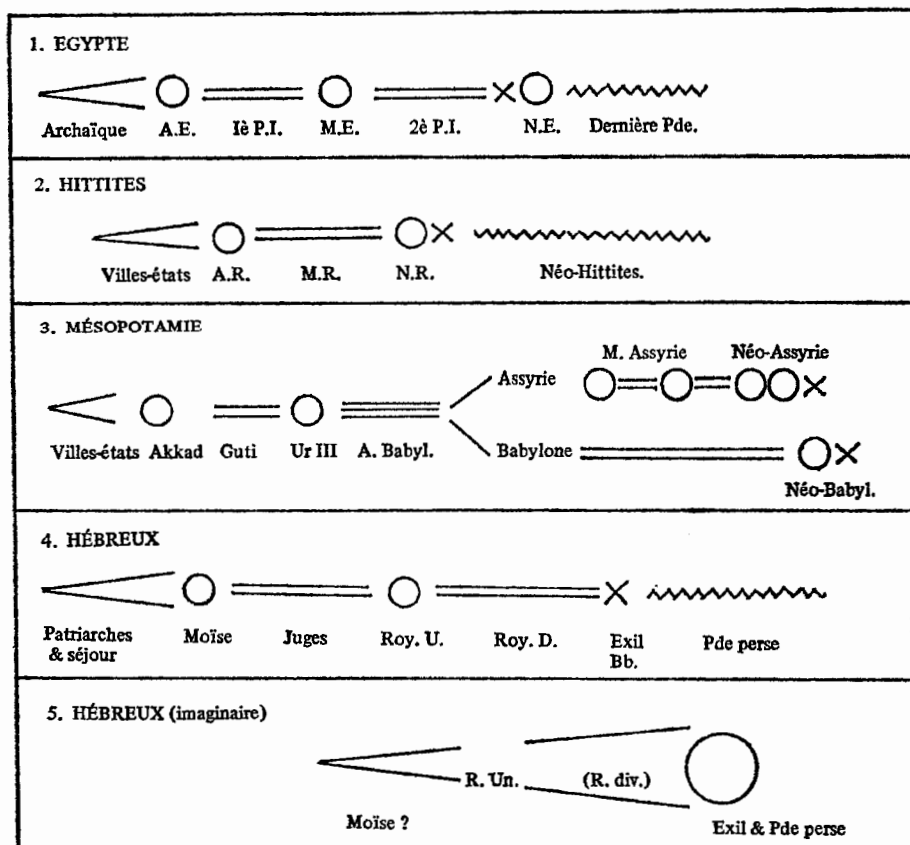


fig.3

¹⁵ Par ex. Graf, Wellhausen, etc.

¹⁶ Par ex. R.J. Thompson parmi d'autres.

facette de la vie, le « progrès »¹⁷ n'est inévitable ou automatique ; progrès et recul fluent et refluent selon les combinaisons changeantes de divers facteurs. De plus, les fluctuations dans les affaires humaines sont complexes, et non pas simples. Des « réalisations » aussi différentes que le pouvoir politique, l'unité nationale, les créations artistiques (graphiques, littéraires ou musicales), ou l'excellence morale, etc., ne coïncident pas toujours l'un avec l'autre¹⁸. Le cortège de l'histoire, dans ses multiples aspects, bibliques et extra-bibliques, nous apparaît donc dans une richesse extraordinaire de détails et de texture.

L'histoire hébraïque réalité et fiction

Ainsi donc, la configuration générale de l'histoire hébraïque tirée de l'Ancien Testament et l'histoire du Proche-Orient (dont elle est une composante) correspondent d'assez près, dans leur origine, leur durée et leur nature fluctuante. Mais que penser des reconstructions colossales appliquées ou conservées avec une telle aisance ?

A tous points de vue, le schéma en vogue depuis longtemps semble échouer. Tout d'abord, il ne tient pas compte de la structure fondamentale. Il préconise un « développement graduel » selon un plan incliné vers le haut, et ignore des réalités comme les périodes de formation, les « cristallisations » relativement rapides, la longueur comparativement très importante du prolongement des traditions déjà établies, avec leurs additions. Deuxièmement, il raccourcit tellement l'histoire hébraïque — qui passe ainsi de dix-sept à huit ou neuf siècles pré-hellénistiques¹⁹ — qu'il lui

¹⁷ C'est-à-dire un réel perfectionnement dans la qualité et les moyens de réalisation, dans tout domaine de la vie.

¹⁸ Ainsi, par ex., le pouvoir politique, l'excellence artistique et certaines valeurs morales ont coïncidé lors des « grandes » périodes de l'Égypte (Ancien, Moyen et Nouvel Empire) ; mais une littérature de réflexion est également issue de l'époque d'agitation et de misère appelée la Première Période Intermédiaire. En Israël, la puissance extérieure de la Royauté Unie a coïncidé avec une importante production littéraire (Psaumes ; Pr. 1-24 ; proto 25-29, etc.) et il s'y manifesta une prise de conscience spirituelle ; mais plus tard, la prospérité matérielle superficielle de certains au temps de Jéroboam II contrastait avec l'infidélité spirituelle et la faillite morale qui fit réagir un homme comme Amos.

¹⁹ En écartant les patriarches, en réduisant Moïse à une ombre (cf. un tel point de vue chez Noth), en passant rapidement sur Josué et en considérant les Juges comme à demi-légendaires, on fait débiter l'histoire « réelle » (et encore, très arbitrairement), au XI^e siècle av. J.-C. avec la monarchie — seulement sept à huit siècles avant Alexandre.

cause d'importantes déformations. Israël en tant que peuple est attesté de façon précise au treizième siècle av. J.-C. par l'évidence externe que constitue la « stèle d'Israël » de Merenptah, en dépit des diverses échappatoires et subtilités casuistiques²⁰. Dix siècles d'histoire s'ensuivent, jusqu'à Alexandre. On a toutes les raisons de traiter les patriarches comme les précurseurs historiques d'Israël²¹, étant donné la fidélité des récits patriarcaux à l'arrière-plan du début du deuxième millénaire et la ténacité des traditions. Il n'y a aucune raison valable de raccourcir l'histoire d'Israël. Troisièmement, la théorie du « développement graduel » communément tenu pour unilinéaire, d'un primitivisme « naturel » à un formalisme raffiné et frigide, s'avère inexacte sur bien des points. Elle ignore les traditions rituelles répandues dans tout le Proche-Orient depuis plusieurs millénaires, bien avant la naissance d'Abraham, ainsi que l'absence de véritables « primitifs naturels » qui n'ont existé que dans l'imagination d'un Wellhausen, d'un Herder ou d'un Rousseau. Elle ne tient pas compte de la sophistication très ancienne de la pensée, ni des fluctuations dans la valeur d'une culture ou des pratiques religieuses (tout comme dans d'autres aspects de la vie des Anciens). Quatrièmement, la contradiction flagrante entre l'histoire hébraïque dépeinte dans l'Ancien Testament tel que nous l'avons et celle qui est remodelée pour convenir à un Wellhausen, un Noth, un Eissfeldt, ou même à un R.J. Thompson, est non seulement unique, mais totalement anormale lorsqu'on la place dans la perspective de l'histoire des peuples et de la littérature²² du Proche-Orient. Des séquences déterminées et ordonnées de l'histoire sont avancées ou reculées selon que l'on modifie certaines dates avant J.-C., mais les orientalistes n'ont jamais de raisons d'inverser l'ordre de périodes entières de l'histoire ancienne²³, ou de déplacer la date d'importants blocs de littérature de près d'un millénaire²⁴, comme on l'a proposé dans les études de l'Ancien Testament. Une telle tension ne peut qu'engendrer le scepticisme, pour des raisons historiques et méthodologiques. Cinquiè-

²⁰ Sur ce sujet, et sur les essais excentriques d'arranger le témoignage de ce texte, cf. *AO/OT*, pp. 59-60, n. 12 et *T.B.* 17 (1966), pp. 90-92.

²¹ Cf. par ex. les discussions et la documentation de F.D. Kidner, *TSFB* 57 (1970), pp. 3-12 ; Kitchen, *AO/OT*, pp. 41-56 ; *HOKHMA* No 1/1976, pp. 27-30.

²² Une tension dont la réalité a déjà été soulignée dans *AO/OT*, pp. 19-20, et n. 12.

²³ Comme, par ex., de placer la « loi » après les prophètes plutôt qu'avant eux (*AO/OT*, p. 20, n. 11).

²⁴ Ainsi, par ex., une grande partie de la loi (« P », « H ») est transférée du treizième siècle av. J.-C. à environ 450/300 av. J.-C., ou Pr. 1-9 du dixième au quatrième ou troisième siècle av. J.-C.

mement, que toute personne hantée par le fétichisme des « preuves cumulatives » considère l'effet total (1) des comparaisons directes dans divers domaines entre l'Ancien Testament actuel et le monde de son temps, pris par périodes ou dans le détail ²⁵, (2) des affinités générales de forme et de nature de l'histoire hébraïque avec son contexte historique du Proche-Orient, comme cela a été esquissé plus haut dans cet article, et réciproquement, (3) des quatre faiblesses de la reconstructions critique conventionnelle qui viennent d'être énoncées ²⁶.

Perspectives historiques sur des thèmes spécifiques

Introduction

De même qu'il est possible de considérer l'ensemble de l'histoire des Hébreux et de l'Ancien Testament pour déterminer des structures fondamentales et un profil général (et ceci dans les domaines les plus vastes), de même doit-on considérer la configuration historique des *différents aspects* qui constituent l'ensemble du tableau de l'histoire : le développement de la littérature, des croyances religieuses, des pratiques et des institutions, des lois et de la société, des organes du pouvoir politique et de l'administration, et de toute la culture. La richesse encyclopédique de tant d'aspects ne peut être abordée ici ; il nous faudra nous contenter d'une simple poignée d'indications.

L'organisation politique

La première entité attestée est la famille et le clan à un ou plusieurs chefs ; comme chez les patriarches, ceci apparaît par exemple chez les semi-nomades dans les archives de Mari ²⁷, et pour les régions de la Palestine dans les textes d'imprécations égyptiens ²⁸. A partir de ce stade, la

²⁵ Cf. les articles précédents de cette série.

²⁶ Sur les « preuves cumulatives » dans d'autres domaines, cf. mon *Pentateuchal Criticism and Interpretation*, 1965 (et réimpression), Lecture I, sect. C, II, 8 et *AO/OT*, p. 125, n. 51.

²⁷ Sur les peuples semi-nomades dans ces archives, cf. J.R. Kupper, *Les Nomades en Mésopotamie au temps des rois de Mari*, 1957.

²⁸ L'Égyptien Sinuhe (vingtième siècle av. J.-C.) rejoignit un chef de Retenu, en Syrie, dont les fils avaient leurs clans et leurs territoires, un territoire lui ayant été aussi assigné, en tant que gendre (cf. trad. *ANET*). Les textes imprécatoires (début du XVIII^e siècle av. J.-C.) citent des villes et des tribus en Palestine, associant parfois deux ou trois chefs à chacune. (*ANET* ; Albright, *Bulletin, Amer. Schools Or. Research* 81 (1941), p. 19.) Cf. « ducs d'Edom », Gn 36. 29.

plupart des communautés (spécialement les sédentaires) aboutirent à un gouvernement monarchique et à des dynasties héréditaires²⁹. Ceci était tellement vrai que, pendant toute la période qui va de Moïse à l'accession de Saül (le premier vrai roi d'Israël), Israël, au régime non monarchique, était en quelque sorte une exception parmi les peuples installés (ou s'installant) pendant la période du XIII^e au XI^e siècle av. J.-C. Il vaut la peine de se rappeler de ce fait en considérant des passages comme Deutéronome 17. 14-20 (Moïse envisageant un roi possible en Israël), ou même Gn 36. 31b (rois d'Edom bien avant qu'il y en ait en Israël). Les rois constituaient la règle, la chose que l'on attendait, et les Hébreux, qui n'en avaient pas, étaient une exception.

Alliances et lois

Les alliances et les traités dans le monde biblique constituent dans une large mesure l'aspect politique et religieux d'un même concept fondamental : un accord qui détermine et régit les relations futures entre deux partis. Dans le Proche-Orient ancien, les traités abondent³⁰, mais on ne trouve pas d'alliances religieuses en dehors de l'Ancien Testament. Cependant, leurs formes littéraires extérieures sont si proches qu'une coïncidence semble impossible. Pour l'Ancien Testament, l'alliance remonte aux patriarches³¹, et au personnage ancestral de Noé. Dans le Proche-Orient, on trouve des traités à partir du troisième millénaire av. J.-C.³², et ils prolifèrent au second et au premier millénaires. Les affinités littéraires entre les traités de la fin du deuxième millénaire et l'alliance du Sinaï et ses renouvellements son particulièrement claires ; elles sont encore renforcées par les formulations très différentes des traités du premier millénaire av. J.-C.³³. Cette alliance du treizième siècle av. J.-C. est fondamentale pour la suite de l'histoire hébraïque — qu'elle fût négligée ou respectée. Ses prescriptions de base étaient les « Dix Commandements » ; à côté d'eux, les autres « lois » sont des questions de détail.

²⁹ Un fait vrai même dans les villes-états d'importance très modeste : ainsi Byblos, avec une lignée de chefs connue (en larges sections) depuis Ib-dati (env. 2050 av. J.-C., « date moyenne ») jusqu'à la période perse — une longueur aussi importante que l'histoire vétéro-testamentaire. (Les premiers rois de Byblos, cf. Kitchen, *Orientalia* 36 (1967), pp. 39-54, surtout pp. 53-54 ; derniers rois (par ex.) Albright, *Journal, American Oriental Society* 67 (1947), p. 160.)

³⁰ Voir les références, *AO/OT*, p. 91, n. 16, et p. 94, nn. 27-29.

³¹ Mentionnés jusque dans 2 R. 13. 23.

³² Par ex., le traité entre les villes-états sumériennes de Lagash et de Umma, sur la « stèle des Vautours » par Eannatum de Lagash (S.N. Kramer, *The Sumerians*, 1963, pp. 310-313).

³³ Cf. *AO/OT*, pp. 90-102 ; *NPOT*, pp. 3-5 ; *HOKHMA* No 2/1976, pp. 61-62.

Wellhausen, Robertson Smith et leurs successeurs, ont répandu l'idée suivante, toujours en vogue : si la « loi »³⁴ du Pentateuque avait été donnée par Moïse, alors, selon leurs suppositions, elle « serait restée lettre morte pendant des siècles »³⁵, étant « totalement inefficace et inaperçue pendant mille ans »³⁶ ; d'après eux, on peut difficilement trouver dans la littérature vétéro-testamentaire de la période monarchique plus de deux ou trois allusions à la « loi » qui ne soient pas ambiguës³⁷. Cependant, il faut bien comprendre que cette position est atteinte par des moyens artificiels, sans considération des données existantes et de leur nature.

Premièrement, il y a des références suffisamment claires à la « loi »³⁸ de Dieu, ou « de Moïse » : dans Josué³⁹, Rois⁴⁰, Psaumes (*passim*) ; on trouve aussi une douzaine de références à la « loi de Dieu » dans Esaïe et dans Jérémie, en plus d'Amos 2. 4 ou Michée 4. 2, avant que nous n'atteignons les Chroniques⁴¹. Et l'alliance⁴² apparaît⁴³

³⁴ Dans notre sens moderne de « code légal », je considère que le terme de « loi » appliqué à l'alliance du Pentateuque est un anachronisme (d'invention moderne), lorsqu'on l'emploie pour la période pré-exilique ; *torah* ne servait pas à désigner originellement quelque chose comme le « Code Napoléon » ou les arrêtés des Chemins de Fer britanniques.

³⁵ Ainsi Wellhausen, article « Israël » (*Encyclopaedia Britannica*) dans une forme attenante à ses *Prolegomena to the History of Israel*, éd. par W. Robertson Smith, p. 438 (trad. angl. des *Prolegomena zur Geschichte Israels*).

³⁶ Ainsi Robertson Smith, *The Old Testament in the Jewish Church*, 1881, p. 315, cité par Thompson, *Moses and the Law*, 1970, p. 66.

³⁷ Cf. Wellhausen, *Prolegomena...* p. 5, et leur rejet comme non-significatives.

³⁸ Ou « instruction » ; je conserve le mot « loi » simplement par concision.

³⁹ Jos. 1. 7, 8 ; 8. 31 ss. ; 22. 5 ; 23. 6, cf. 24. 26.

⁴⁰ 1 R. 2. 3 ; cf. 2 R. 10. 31 ; 2 R. 14. 6 ; 17. 13, 34-39 (incluant l'alliance au v. 38) ; 21. 8 ; cf. 22. 8 ss. ; 23. 2 ss. ; 24-25.

⁴¹ Qui n'ont qu'une douzaine de références séparées à la « loi de Dieu » ou « de Moïse », etc. — une proportion qui n'est pas tellement en désaccord avec les Rois, les Psaumes ou les prophètes. A la même époque, Esdras n'a que quatre références, et celles de Néhémie ont trait au seul événement principal ; on peut donc difficilement parler de prépondérance de références post-exiliques à la « loi ». Les observations sur la fréquence de Moïse dans la tradition hébraïque que présente R.J. Thompson, *Moses and the Law*, pp. 1-4 induisent totalement en erreur — il omet silencieusement (selon les *a-priori* de sa propre position) toutes les références à Moïse du Pentateuque, supprime les cinquante-six références de Josué et voit une signification dans seize références admises dans Juges-Samuel-Rois, qu'il oppose à vingt et une références parallèles très peu différentes des Chroniques. Sur Esdras et Néhémie, cf. ci-dessus, en ajoutant Néh. 1. 7-8 dans la prière de Néhémie.

⁴² Généralement *berith*, mais « *eduth* », « *edoth* » sont aussi compris ici.

dans une autre série de références datant d'avant l'exil — Juges 2. 2, 20 ; 14. 8, 23 ; 11. 11 ; 19. 10, 14 ; 2 Rois 17. 15 ; 18. 12 ; 23. *passim*. Tout comme la « loi », elle est endémique aux Psaumes, elle apparaît même dans les Proverbes (2. 17), et elle est continuellement proclamée par les prophètes : Esaïe et Jérémie (à nouveau une douzaine de références chacun), Ezéchiel (surtout 16 et 17) et Daniel (9. 4), en plus d'Osée (6. 7), avant l'exil et Zacharie (9. 11), et Malachie (2) après lui. Les accusations fondamentales qu'adressent les prophètes à Israël en termes d'apostasie, d'idolâtrie, etc., sont en rapport avec les prescriptions *fondamentales* (les Dix Commandements) de l'alliance du Sinaï. Quelque 150 références à la « loi » et à l'alliance⁴⁴ pour la période de 1250 à 550 av. J.-C. env. (soit sept siècles env.) ne devraient pas être évacuées comme une « lettre morte » pendant « mille ans », tout spécialement lorsqu'une grande partie des livres de l'Ancien Testament invoqués ne traitent pas des détails spécifiques de la « loi »⁴⁵. C'est une pure prétention d'affirmer que l'alliance du Sinaï du treizième siècle (dans la ligne du Pentateuque) n'a laissé aucune marque dans le reste de la littérature pendant des siècles. Dans le Proche-Orient, la situation est bien « pire » en ce qui concerne les recueils de lois dont la date ancienne ne peut être contestée. On ne peut démentir le fait que les recueils de lois de Lipit-Ishtar et de Hammurabi datent du début du deuxième millénaire av. J.-C. (« patriarcaux » plutôt que « mosaïques » quant à leur date), cependant il n'y a *aucune citation directe certaine* des lois de Lipit-Ishtar ou de Hammurabi en tant que telles⁴⁶ dans toute la horde des textes légaux de toute l'Ancienne Babylonie, ni dans aucun texte des périodes suivantes. Mais nous savons que des exemplaires de l'œuvre d'Hammurabi étaient reproduits encore mille ans après sa mort⁴⁷ ; ainsi, l'absence de cita-

⁴³ En considérant les références autres que l'expression « arche de l'alliance » (qui elle-même est une preuve supplémentaire). Les alliances séparées de Dieu avec David (2 Samuel 23. 5), celle de Yehoyada (2 R. 11. 17), etc., sont également laissées de côté ici.

⁴⁴ Comprenant en bloc les références principales citées ou évoquées, mais excluant les points laissés de côté ci-dessus.

⁴⁵ Plusieurs détails particuliers des lois du Sinaï (vois de brebis, séductions, pureté cultuelle, et autres) — cependant anciens — ne se retrouvent pas dans la bouche de prédicateurs comme les prophètes parce qu'ils interpellaient le peuple quant aux principes fondamentaux (apostasie, idolâtrie, injustice sociale générale) ; ou bien, les spécialistes de l'Ancien Testament voudraient-ils qu'ils aient répété avec insistance de grosses portions du Pentateuque simplement pour leur satisfaction personnelle ?

⁴⁶ Deux allusions très douteuses aux lois d'Hammurabi sont discutées par F.R. Kraus, *Geneva* 8, 1969, p. 290 ; elles sont très incertaines.

⁴⁷ Jusqu'à l'époque néo-babylonienne. Sur l'absence des lois

tions ne prouve pas que son œuvre était inconnue. Il n'est d'ailleurs pas fréquent qu'un recueil de lois ancien ⁴⁸ soit mentionné dans d'autres documents. Ainsi, en comparaison avec le Proche-Orient, les références à l'alliance du Sinaï comme la « loi de Dieu » ou « de Moïse » ou comme « l'alliance », sont non seulement suffisantes, mais d'un nombre surabondant !

Deuxièmement, cette opinion courante est une affirmation *tendancieuse*, en ce qu'elle dépend étroitement de corrections subjectives du texte existant, pour éliminer soigneusement toutes les citations gênantes que nous avons brièvement recensées plus haut. Lorsque l'on attribue toutes les mentions de « la loi de Moïse » dans Josué ou dans les Rois à des rédacteurs plus tardifs, et que l'on applique le même traitement aux autres écrits vétéro-testamentaires, on peut effectivement anéantir les preuves existantes. La « loi » devient très vite une lettre morte s'il n'y a pas de témoignage en sa faveur, puisque ces témoignages ont été arbitrairement retranchés. Mais un tel procédé est une pure fantaisie, sans aucun fait objectif pour l'appuyer : pas le moindre morceau de papyrus, pas la moindre lamelle de tablette. Une lettre morte obtenue de cette façon est une tromperie intellectuelle.

Troisièmement, examinons le « Deutéronomisme ». On attribue souvent les allusions à la « loi » à des rédacteurs « deutéronomiques ». Mais la théologie « deutéronomique » n'est en substance guère plus que le monothéisme orthodoxe de l'Ancien Testament à partir de l'alliance du Sinaï (dont le Deutéronome n'est qu'un renouvellement) ⁴⁹. Plusieurs de ses conceptions « caractéristiques » sont non seulement propres à Israël et à l'Ancien Testament, mais elles sont attestées dans le Proche-Orient ancien au troisième et au deuxième millénaires av. J.-C. ⁵⁰. Lorsqu'on reconnaît une date plus réaliste aux livres de l'Ancien Testament que l'on dit exprimer la pensée « deutéronomique », on se trouve en présence de tout un courant de traditions ⁵¹ allant du Deutéronome (env. 1230 av. J.-C.), via les Juges (env. 1000 av. J.-C.), la prière de Salomon (1 R. 8, env. 960 av.

d'Hammurabi dans les documents légaux et leur longue carrière littéraire (plus une comparaison avec le sort subi par l'œuvre de Justinien), cf. R. Haase, *Einführung in das Studium keilschriftlicher Rechtsquellen*, 1965, pp. 19-26.

⁴⁸ Ainsi ceux de Ur-Nammu, de Lipit-Ishtar, de l'époque hittite ou de la Moyenne-Assyrie.

⁴⁹ Voir *NPOT*, pp. 16-19.

⁵⁰ Ainsi, l'état de péché de tous les hommes, le concept de péché, la règle d'obéissance/désobéissance à la divinité, la prédestination, etc., cf. *ibid.*, pp. 17-18.

⁵¹ *NPOT*, pp. 9-13 ; *HOKHMA* No 3/1976, pp. 63-66.

J.-C.), etc., jusqu'à Jérémie (septième/sixième siècle av. J.-C.), puis aux Rois en tant que livre, sans aucune coupure significative⁵². Dans le Proche-Orient, des traditions religieuses d'une telle longueur — avec ou sans coupures — sont choses courantes⁵³.

Quatrièmement, considérons la soi-disant soudaine apparition de la religion formelle et de la « loi de Moïse » après l'exil⁵⁴. Non seulement elle est en grande partie illusoire⁵⁵, mais l'on ne peut ignorer le changement de circonstances des Hébreux avant et après l'exil babylonien. Avant cet événement, ils menaient la vie d'une nation indépendante politiquement, dans laquelle la religion — bien que vitale — n'était qu'un composant, un aspect parmi plusieurs. Pendant l'exil, ils furent réduits à des groupes de personnes déracinées dont l'identité nationale ne signifiait rien pour ceux qui les tenaient captifs et il ne leur restait rien d'autre que leur foi et leur « cohésion familiale ». Après l'exil, à l'intérieur de l'Empire perse, les Juifs qui n'étaient pas rentrés en Palestine restèrent encore comme des esclaves (mais ils n'étaient plus captifs). De retour en Judée, ils n'étaient qu'une petite communauté dans une vaste satrapie ou province, sans indépendance politique, simples sujets perses comme les autres. A nouveau, les seules marques distinctives étaient les liens de la religion et du sang. Tous deux pouvaient être préservés en Judée : les généalogies prirent une importance vitale (cf. les Chroniques, Esdras, Néhémie), maintenant la continuité d'une famille avec son passé, tandis que le temple reconstruit pouvait devenir, à la lumière du corpus d'écrits sacrés hérités, un foyer d'activité spirituelle et « nationale ». A part les Ecritures, le temple et les liens familiaux, les Juifs ne possédaient rien.

Institutions religieuses

A nouveau, la présentation biblique telle que nous la possédons a suffisamment de sens. Le culte des patriarches était simple : des autels temporaires, les sacrifices étant effectués par le chef du clan. Les pratiques des Hébreux en Egypte sont pour ainsi dire inconnues, mais elles ont dû exister sous une forme ou sous une autre, vu la religiosité

⁵² Non pas que des coupures (*gaps*) dans notre connaissance, même de plusieurs siècles, soient nécessairement significatives (sinon de notre ignorance), comme le montrent les faits du Proche-Orient, cf. *NPOT*, p. 8.

⁵³ Pour des exemples, cf. *NPOT*, p. 8. On pourrait les multiplier.

⁵⁴ Avancée (par ex.) par Wellhausen, *Prolegomena*, p. 5.

⁵⁵ Cf. plus haut, note 41, contre les mauvaises présentations des faits.

omniprésente dans le Proche-Orient ; au moins Moïse pouvait-il revendiquer un moment pour célébrer une fête (Ex. 5. 1, etc.)⁵⁶. Lorsqu'Israël devint une nation au Sinaï, il fallut un foyer central ; un sanctuaire central fut dressé⁵⁷ (le tabernacle), une tribu fut mise à part pour le service, et un clan le fournit en prêtres (Lévites, Aaronides). Une fois en Canaan, ce sanctuaire fut établi en différents endroits, par exemple, Silo, Nob, Gabaon⁵⁸. Le temple de Salomon remplaça simplement le tabernacle, avec le même personnel de base et plus d'élaboration. A l'époque de division et de déclin des Juges, les cultes locaux s'étaient développés avec des autels purement locaux et des hauts lieux. Ceux-ci étaient tolérés à l'époque de Salomon pour le culte de Yahvé. Mais plus tard, ils se paganisèrent très rapidement et attirèrent la condamnation des prophètes et des rois qui auraient voulu réformer le pays. Le but des efforts d'Ezéchias et de Josias était la purification plutôt qu'une centralisation qui existait déjà substantiellement. Après l'exil, un temple central fut le foyer d'une communauté restreinte et de ses parents éloignés ; la date de l'émergence des synagogues reste incertaine. En faveur du point de vue « critique-conventionnel » très répandu, selon lequel tous les Israélites pouvaient initialement avoir des fonctions sacerdotales, puis que cela fut limité aux Lévites, et ensuite seulement aux Aaronides (cf. JE, D, Ezéchiel, P), il n'y a aucune justification⁵⁹. En ce qui concerne la ques-

⁵⁶ Des « permissions » lors des fêtes religieuses, etc., sont attestées pour les travailleurs en Egypte, comme à Deir el-Medineh à l'ouest de Thèbes. (AO/OT, pp. 156-157.)

⁵⁷ Peut-être un autel initial au Sinaï ; puis, dans quelque endroit où les Israélites marquaient une halte au cours de leur voyage (Ex. 20. 24-26). « Chaque endroit » lié au nom de Dieu ne doit pas être interprété comme plusieurs autels en fonction au même moment, mais comme une succession de sites où le tabernacle, etc., étaient successivement érigés (parfaitement montré par Finn, UP, pp. 155-163).

⁵⁸ Silo, centre sous Josué (18 ; 19. 51 ; 21. 2 ; 22. 9, 12) et les Juges (Jg. 18. 31 ; 21. 12, 19 ; 1 S. 1. 4 ; 14. 3 ; 1 R. 2. 27) ; puis il fut détruit (Ps. 78. 60 ; Jr. 7. 12-14 ; cf. 26. 6, 9). Sur l'archéologie de Silo, cf. très récemment Y. Shiloh, *Israel Exploration Journal* 21, 1971, pp. 67-69. Sur Nob, cf. 1 S. 21-22. Sur Gabaon, cf. 1 Ch. 16. 39 ; 2 Ch. 1. 3, 5, 13. La centralisation totale à la fin de la monarchie est probablement plus un mythe moderne qu'une réalité ancienne ; cf. le sanctuaire découvert à Arad, en plus d'autres indications, malgré Josias.

⁵⁹ Malgré de nombreuses affirmations du contraire, depuis (par ex.) Wellhausen, *Prolegomena...* et Driver, *Literature...*, jusqu'à (par ex.) Emerton, *Vetus Testamentum* 12, 1962, pp. 129-138. Les mêmes anciens arguments sont avancés à chaque fois, dans un mépris irré- nique des faits contraires, des réfutations répétées et des conséquences grotesques si l'on admet cette hypothèse ; cf. (par ex.) Finn, UP, pp. 187-207, ainsi que 309-328.

tion générale du culte organisé (le sanctuaire, les sacrifices, les souverains sacrificateurs, l'encens, etc.), tout comme celle de concepts tels que le péché, etc., il faut encore souligner que tous ces éléments sont courants dans le Proche-Orient biblique à partir du troisième et du second millénaires av. J.-C. ; reporter l'un quelconque d'entre eux au cinquième siècle av. J.-C. est absurde ⁶⁰.

Littérature

Ici, pour terminer, il suffira de souligner la *continuité*, la *variété* et la *périodicité*. La continuité de la littérature vétéro-testamentaire se dégage des datations générales présentées dans les articles précédents de cette série ; sa variété a également été soulignée, et on la trouve dans les pages de l'Ancien Testament lui-même. La variété et la continuité sont toutes deux typiques du reste de la littérature du Proche-Orient biblique : trois millénaires de récits, poésie, sagesse, et bien d'autres écrits. Il en va de même quant à la périodicité. Les chef-d'œuvres n'apparaissent généralement pas, dans aucune culture, avec la régularité d'un mécanisme d'horloge ; il y a de grande périodes, et des périodes « de sécheresse ». Ainsi en est-il dans le Proche-Orient : en Egypte, l'Ancien, le Moyen et le Nouvel Empire virent une production abondante, l'angoisse de la Première Période Intermédiaire porta un fruit tout particulier, mais la Deuxième Période Intermédiaire en vit bien moins. La même constatation se vérifie en d'autres endroits, mais de façon moins visible : on pourrait avancer toute la production d'annales dans l'Empire hittite, ainsi que la littérature florissante des Sumériens et de l'Ancienne Babylonie au deuxième millénaire par opposition au « travail de conservation » moins original de la Mésopotamie après eux. Ainsi en est-il de l'Ancien Testament : les époques de Moïse à Josué, de la Royauté Unie, et du huitième au sixième siècle av. J.-C. virent la naissance d'œuvres d'importance capitale. A part une œuvre « de dépôt » comme les Chroniques, l'époque post-exilique connut une production bien moindre, que ce soit en récits (Esdras, Néhémie, Esther), en prophéties (Aggée, Zacharie, Malachie) ou en d'autres genres, et probablement qu'elle est bien plus axée sur la « conservation » de l'héritage ancien.

Conclusion

A la fin de cette série, on ne peut que souligner les points suivants. Pour une compréhension pleinement « critique »

⁶⁰ Cf. les références, etc. dans *HOKHMA* No 2/1976, pp. 62-64.

de l'Ancien Testament (dans le sens réel de « critique », c'est-à-dire soupesant les faits) on ne doit pas l'isoler de son contexte. Ecrit à l'intention de personnes ordinaires, l'essentiel du message des rédacteurs de l'Ancien Testament est parfaitement clair pour ceux qui le lisent ; la doctrine de la clarté des Ecritures n'est donc en aucune façon démodée. Mais si l'on cherche non seulement à apprécier le rôle et le message spirituel de l'Ancien Testament (ce qui est le plus important), mais également à pénétrer l'étude de l'histoire, des formes littéraires et des coutumes, des lois et des alliances, des structures de la société, des phénomènes religieux et des institutions, des interactions et du contexte, alors une étude de l'Ancien Testament dans un cercle fermé isolé (comme cela fut le cas au dix-neuvième siècle) est une méthode vouée à l'échec. Comme échelle de valeur extérieure, et de ce fait objective, le Proche-Orient ancien (dans lequel l'Ancien Testament lui-même fut écrit) est indispensable en vue d'une compréhension correctement informée des formes externes de l'Ancien Testament. Dans ce contexte-là, les phénomènes que l'on peut constater dans l'Ancien Testament ont un sens, et les théories élaborées des origines ou les reconstructions gigantesques deviennent superflues. Nous n'avons plus besoin de nouvelles philosophies de l'histoire dans lesquelles il faudrait faire entrer de force l'Ancien Testament (et cet article en particulier ne cherche pas à en produire une). Il est bien plus important d'aborder et de saisir la physionomie de l'histoire elle-même. Rien ne peut se substituer à la réalité, tout comme la conjecture ne constitue pas un remplacement adéquat des preuves existantes. Cette série est une esquisse des plus rapides, et plutôt personnelle ; une grande masse d'études de détail reste encore à faire.

LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES

- AO/OT* K.A. Kitchen, *Ancient Orient and Old Testament*, (Tyndale Press, 1966).
Finn, UP A.H. Finn, *Unity of the Pentateuch* (Marshall Bros., s.d.).
NPOT J.B. Payne (éd.), *New Perspectives on the Old Testament* (Word Books, 1970).
T(H)B *Tyndale (House) Bulletin*.
TSFB *Theological Students' Fellowship Bulletin*.

Cet article est tiré du *TSFB* (Bulletin de l'Association des Etudiants en Théologie) No 64 (1972). Il a été traduit par quelques étudiants de la Faculté Libre de Théologie Evangélique de Vaux-sur-Seine.